

opinion personnelle et réfuter celle des autres pour faire prévaloir chacun la sienne. Ainsi la découverte de Prunelle fut modifiée par Millin, et, quelques années après, par Grivaud de la Vincelle, éditeur de Pasumot. C'est à peine si Girault, arrivé le dernier, la mentionne dans sa dissertation. Ils auraient bien mieux fait, tous, de l'accepter franchement que de greffer sur cette donnée lumineuse, d'imaginaires suppositions; ils m'auraient dispensé d'une tâche que le souci de la vérité m'impose en ce moment.

Le Dr Prunelle pense que la colonne de Cussy fut élevée en l'honneur de Maximien Hercule, vainqueur des Bagaudes. J'adopte complètement cette explication, et je tâcherai, par de nouvelles considérations, de lui donner une démonstration plus grande. C'est une vérité dans l'ombre qui mérite d'être mise en lumière.

Les prétendants à l'empire, durant la dernière moitié du III^e siècle, ayant agité et soulevé les Gaules, à diverses reprises, de ces coupables rebellions, naquit une grave désorganisation. Pendant treize ans, à dater de la révolte de Posthume, la Gaule fut démembrée de l'Empire. Aurélien la recouvra en 270 par la défaite ou pour mieux dire par la reddition de Tétricus (1). Ces treize ans forment une période d'anarchie, où l'on voit tous les liens de l'autorité relâchés ou brisés, des populations armées par la rébellion et se servant de leurs armes pour le pillage et la dévastation, des bandes de paysans et d'esclaves émancipés et pervertis, saccager une grande partie de la Gaule. Ces excès eurent lieu, notamment sous Tétricus, impuissant à contenir l'insubordination de ses troupes, et, à plus forte raison, l'excessive licence des rebelles. Ces brigands, composés de paysans, d'esclaves (2) et de malfaiteurs, furent appelés *bagaudes* par les indigènes. De tous les fléaux qui ont désolé le monde, celui-ci ne fut pas le moindre, dit Mamertin le panégyriste (3). Ces paysans,

(1) Tillemont, tom. III, pag. 522.

(2) *Omnia pene Galliarum servituta in Bagaudam conspiravere.*

PROSPER.

(3) *Pan. vet.*, pag. 111 et 114, edit. ad usum Delphini, 1676.